

INSCRIPTIONS ACCUEILS PERISCOLAIRES ACCUEILS DE LOISIRS ET RESTAURATION ANNEE SCOLAIRE EN COURS

tout dossier incomplet ne sera pas validé

- 2 justificatifs de domicile (de différents organismes) de moins de 3 mois : facture électricité, gaz, eau, téléphone fixe, quittance de loyer, taxe d'habitation
- copie (s) d'une pièce d'identité avec photo du (des) parent (s)

Pour les personnes hébergées,

Concernant l'hébergeant, deux justificatifs de domicile (différents) de moins de 3 mois + une copie de sa pièce d'identité ainsi qu'une attestation sur l'honneur d'hébergement.

Concernant l'hébergé et sa famille, un document prouvant le rattachement chez l'hébergeant : contrat de réexpédition de courrier de la poste, attestation de la carte vitale, attestation de la caisse d'allocations familiales

- copie de l'attestation d'assurance extra-scolaire valable pour l'année scolaire en cours mentionnant la date d'expiration,
- fiche sanitaire
- formulaire restauration (*pour les enfants scolarisés en école publique sur Draveil*)
- certificat de scolarité si l'enfant fréquente une école privée
- adresse mail

Si non fournis l'année précédente :

- Votre numéro d'inscription à la caisse d'allocations familiales
- Copie du livret de famille à jour ou copie intégrale d'acte de naissance ou extrait d'acte de naissance avec filiation de l'enfant concerné de moins de 3 mois si les parents ne sont pas mariés.

Pour le calcul du quotient :

- Copie du dernier avis d'imposition N-2 de chaque personne vivant au foyer,
- Justificatif de paiement des allocations familiales et de tous revenus entrant au foyer

***Ce dernier est valable durant toute l'année civile, soit jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.
A compter du 2 janvier de l'année suivante merci de nous fournir le nouvel avis d'imposition N-2***